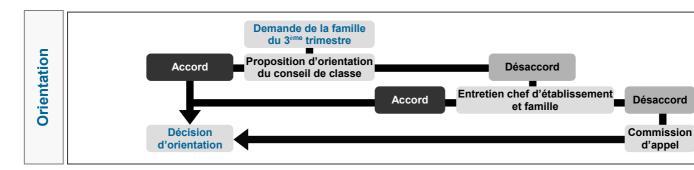


# ORIENTATION ET AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>èME</sup> NOTE D'INFORMATION AUX ÉLÈVES ET À LEUR(S) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) Académie de Poitiers – Juin 2017

# De la décision d'orientation à l'inscription de l'élève

Les documents sont disponibles sur : http://www.ac-poitiers.fr/ - rubrique "Orientation - Insertion" - "Affectation - admission".





Les vœux de poursuite d'études sont saisis sur l'application AFFELNET-Lycée (Affectation des élèves sur le net) par l'établissement d'origine que l'élève soit scolarisé dans un établissement de l'académie de Poitiers ou d'une autre académie.

### Les élèves venant d'une autre académie ont la possibilité de candidater avec les conditions suivantes :

- La formation demandée par l'élève dans l'académie de Poitiers n'est pas proposée par la voie scolaire dans un établissement public de son académie d'origine
- Emménagement des responsables légaux dans l'académie, ou les responsables légaux de l'élève résident dans l'académie

Pour les situations listées ci-dessus, il est obligatoire d'adresser les justificatifs auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale concernée par la demande **avant le 9 juin 2017** (coordonnées des services concernés à retrouver sur <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> – rubrique "Orientation – Insertion" – "Affectation – admission").

- Dans les établissements publics de l'éducation nationale, la décision définitive d'affectation relève de la compétence de l'inspecteur d'académie Dasen.
- Dans les établissements publics de l'enseignement agricole, la décision définitive d'affectation relève de la compétence du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).
- Dans les établissements privés sous contrat, la décision définitive d'admission relève de la compétence des directeurs de lycées.

# Vous êtes informé du résultat de l'affectation à partir du 30 juin 2017

#### Si l'élève est ADMIS :

le lycée d'accueil vous envoie la <u>notification</u> d'affectation. Vous avez **8 jours maximum pour l'inscrire.** 

L'obtention d'une affectation dans un établissement ne garantit pas une place à l'internat au moment de l'inscription dans l'établissement.

# Si l'élève est classé sur la LISTE SUPPLÉMENTAIRE (LS) :

l'établissement d'origine vous envoie la <u>fiche</u> <u>résultat</u> avec le rang de classement précisé. Un élève classé en LS ne peut remonter sur la liste que si des élèves mieux classés démissionnent.

#### Si l'élève est REFUSÉ :

l'établissement d'origine vous envoie la <u>fiche</u> <u>résultat</u>..

Si l'élève est en LS ou Refusé, il est nécessaire de rester en lien avec son établissement d'origine. Vous pourrez formuler de nouveaux vœux d'affectation à partir du 6 juillet 2017 à partir des places vacantes (liste des places vacantes disponible dans les établissements scolaires et les centres d'information et d'orientation).

Inscription

Vous devez obligatoirement procéder à l'inscription administrative dans le lycée dès réception du dossier d'affectation adressé par l'établissement d'accueil. Si vous ne procédez pas rapidement à l'inscription, vous serez considéré comme démissionnaire et votre place pourra être proposée à un autre candidat.

Pour certains établissements, une télé-inscription est possible : renseignez-vous auprès de votre établissement actuel.



# La formulation des vœux définitifs d'affectation

Consultez la brochure **ONISEP « Après la 3ème »** pour connaître les spécialités des formations professionnelles et les enseignements d'exploration de 2<sup>nde</sup> GT proposés dans les lycées de l'académie.

Les vœux de l'élève sont à inscrire sur le document joint à cette note d'information et remis par son établissement actuel, intitulé « Fiche de formulation des vœux définitifs d'affectation après la 3ème – Juin 2017 ».

#### 1 vœu = intitulé complet de formation + nom complet de l'établissement dans lequel elle est proposée

4 vœux maximum possibles Tous les vœux doivent figurer sur cette fiche L'ordre des vœux est important :

il doit exprimer vos préférences mais doit tenir compte aussi des capacités d'accueil parfois limitées. Les demandes pour les établissements privés en alternance (MFR), les établissements privés hors contrat, les établissements hors académie, les unités de formation par apprentissage (UFA, sections en apprentissage proposées dans certains lycées professionnels publics) ou les centres de formation d'apprentis (CFA), doivent figurer sur la « fiche de formulation des vœux définitifs » dans l'ordre réel choisi.

Pour toutes ces demandes, vous devez en parallèle faire les démarches d'inscription directement auprès des établissements concernés.

Dans le cas d'une candidature sur une formation proposée dans un établissement privé sous contrat de l'éducation nationale ou privé à temps plein de l'agriculture  $\rightarrow$  il est obligatoire de rencontrer le directeur du lycée afin de connaître les conditions d'admission et d'inscription en préalable d'une demande de formation dans cet établissement.

### Demandes pour une seconde professionnelle ou une 1ère année de CAP

- Sous contrat d'apprentissage : vous devez spécifier l'intitulé et le lieu de la formation envisagée. La saisie de la demande est faite pour information et pour faciliter le suivi de l'élève mais elle n'implique pas la signature d'un contrat d'apprentissage. Il est nécessaire de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et de s'inscrire en centre de formation. Les démarches auprès du centre de formation et la recherche d'un employeur sont de la responsabilité des représentants légaux de l'élève.
- Sous statut scolaire (établissement à temps plein de l'éducation nationale ou de l'agriculture) : vous devez spécifier l'intitulé et le lieu de la formation envisagée. Ces formations ont des capacités d'accueil limitées. Les critères retenus pour l'affectation sont les compétences du socle commun, les résultats scolaires obtenus durant l'année de troisième et le rang du vœu.

Certaines formations sont plus demandées que d'autres : il est donc conseillé de formuler plusieurs vœux et de rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue et le professeur principal pour vous accompagner dans vos choix.

#### Demandes pour une seconde générale et technologique

Vous devez faire figurer parmi les 4 vœux la demande pour une 2<sup>nde</sup> générale et technologique dans votre lycée de secteur si la décision d'orientation y est favorable.

Le choix des enseignements d'exploration (EE) n'a aucun lien avec la série du baccalauréat.

Les enseignements d'exploration (EE) souhaités par l'élève sont toujours à confirmer lors de l'inscription. \*

Seul le 2<sup>ème</sup> EE souhaité fait l'objet d'une saisie informatique à titre informatif par l'établissement actuel de l'élève. La demande **d'une** <u>section européenne</u> en 2nde GT doit se faire auprès du lycée à l'aide d'une **fiche de candidature** (document disponible dans l'établissement de l'élève).

Attention, cette demande n'apparaît pas sur la fiche récapitulant les vœux saisis, qui vous est remise pour signature par votre établissement.

Dans le cas du choix d'une <u>LV3</u>, celle-ci devra être précisée au moment de l'inscription.

\* Excepté dans deux cas où l'inscription doit se faire sur l'enseignement d'exploration qui est indiqué sur la notification d'affectation : lorsque le choix correspond à un enseignement d'exploration avec un nombre de places limité, lorsqu'une dérogation est accordée pour un enseignement d'exploration non proposé sur le lycée de secteur.

L'établissement d'origine de l'élève doit éditer la fiche récapitulative des vœux saisis sur l'application informatique. Cette fiche communiquée au(x) responsable(s) légal(aux) pour vérification et signature doit être retournée à l'établissement pour être ajoutée au dossier scolaire de l'élève.



# FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>ÈME</sup> – Juin 2017

À utiliser par les élèves scolarisés en 3ème (toutes 3èmes)

Ce document est à distribuer accompagné de la note d'information aux élèves et à leurs représentants légaux.

La saisie des vœux définitifs dans l'affectation assistée par ordinateur (AFFELNET-Lycée) est de la responsabilité du chef de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

Fiche à	retourner à · Professeur F	Principal	nour le :	22/05/2017	
		лици			
À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)		À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ			
<u>IDENTITÉ ÉLÈVE :</u>					
NOM :					
Prénom :					
Fille ☐ Garçon ☐ Date de naissance://					
NOM et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) :					
ADRESSE :		Code national de l'établissement (RNE) : 0170144P			
		Département : .1.7			
Code postal :		VILLE: SAINTES			
VILLE:		■ Public  Privé sous contrat  Privé hors contrat			
Téléphone domicile :		CODE Identifiant National Elève :			
Téléphone portable :		Élève boursier sur critères sociaux : Oui  Non			
Courriel:					
EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT, nouvelle adresse à la		CODE zone géographique :      _  _  _  _  _  _			
prochaine rentrée scolaire :		DÉCISION D'ORIENTATION :			
		☐ 2 <sup>nde</sup> générale et technologique ou 2 <sup>nde</sup> spécifique ☐ 2 <sup>nde</sup> professionnelle			
Code postal :      _	_	☐ 1ère année de CAP 2 ans			
VILLE :		Dave las établissement	a d'una autra	. <b>condémia</b> : odroo	oor loo justifiaatifa
Date et signature du(des) représentant(s) légal(aux) :		Pour les établissements d'une autre académie : adresser les justificatifs concernant la situation de l'élève auprès de la DSDEN concernée : cf. la "note			
		d'information aux élèves et à leur(s) représentant(s) légaux" jointe à la fiche de formulation des vœux définitifs de l'élève.			
SCOLARITÉ	À COMPLÉTER POU	R LES ÉLÈVES N'AYANT F	PAS LE LSU DA	ANS L'ACADÉMIE	DE POITIERS
(année en cours) :		(indiquer le nb de points par	compétence ou		
□ 3 <sup>ème</sup> générale	Langues étrangères et. le cas	Langue française . s échéant, langues régionales .		Maîtris	e
3ème PEP	Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
☐ 3 <sup>ème</sup> SEGPA ou EREA	Langages des arts et du corps . Méthodes et outils pour apprendre .		50 pts	s : Très bonne maîtrise	)
☐ 3 <sup>ème</sup> de l'agriculture	Formation de la personne et du citoyen		40 pts	s : Maitrise satisfaisan s : Maîtrise fragile	ie .
☐ Autre :	Systèmes naturels et systèmes techniques			s : Maîtrise iragile s : Maîtrise insuffisante	3
	Représentations du monde et activité humaine				,
_angues vivantes suivies :	Disciplines (indique	r la moyenne des points par o	discipline ou « A	Abs » en l'absence d'	évaluation)
_V1 :	Français Mathématiques				
_V2 :	Histoire-géographie-enseignement moral & civique			A	
	Langue vivante			Objectif	S
	_	Langue vivante 2	16 pts	s : Obj. dépassés <b>ou</b> 1	5≤note≤20
			ucation physique et sportive		
		Education musicale .	08 pt	s : Obj. partiellement a	
	S	VT / Sciences et technologies .	03 pts	03 pts : Obj. non atteints <b>ou</b> 0≤note<5	

Dans le cas d'une demande de formation professionnelle par la voie de

l'apprentissage, la saisie du vœu n'est pas suffisante, il est **obligatoire** de trouver un employeur et de contacter directement un centre de formation pour apprentis (CFA).

Dans le cas d'une demande de section européenne en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, une fiche de candidature doit être complétée par l'élève et son(ses) représentant(s) légal(aux), disponible auprès de l'établissement fréquenté actuellement.

Technologie / Découverte professionnelle

Physique-chimie

Pour obtenir de l'aide et connaître l'ensemble des formations proposées dans l'académie de Poitiers :

- Consulter la brochure Onisep « après la 3<sup>ème</sup> »
- Contacter le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de votre domicile

Certaines informations de ce dossier nécessaires à l'affectation assistée par ordinateur seront saisies dans un fichier informatique (AFFELNET-Lycée). Le droit d'accès prévu par la loi du 6 janvier 1978 pourra être exercé auprès de l'établissement d'origine (établissement public) ou auprès de la DSDEN.



# FICHE DE FORMULATION DES VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>ÈME</sup> – Juin 2017

À utiliser par les élèves scolarisés en 3ème (toutes 3èmes)

	/
NOM do l'álàva	DDENOM do l'álàva
NOW de l'eleve	
	PRÉNOM de l'élève

L'élève et son(ses) représentant(s) légal(aux) cochent ci-dessous, par ordre de préférence, les vœux d'affectation pour la rentrée prochaine (de 1 à 4).

PARTIE RÉSERVÉE À	VOIE de formation	À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)					
L'ADMINISTRATION		Formation	demandée	Etablissement demandé			
Vœu N°1	VOIE PRO	☐ 2 <sup>nde</sup> Professionnelle <b>OU</b> ☐ 1 <sup>ère</sup> année de CAP Spécialité :	Précision OBLIGATOIRE ☐ par la voie scolaire OU ☐ en apprentissage	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :			
Code vœu	OU	☐ 2 <sup>nde</sup> générale et technologique : 1 <sup>er</sup> EE* souhaité :	······ Communo :				
Conforme à la décision d'orientation Oui □ Non □	VOIE GT	et éventuellement, 3ème EE* souhaité :  Pour information, si nécess  OU  2 <sup>nde</sup> générale et technologique (EE* u  EPS	Département :				
	OU_ AUTRE	Section binationale : Abibac  B	Oui 🗌 Non 🗆				
Vœu N°2	VOIE PRO	☐ 2 <sup>nde</sup> Professionnelle <b>OU</b> ☐ 1 <sup>ère</sup> année de CAP	Précision OBLIGATOIRE  ☐ par la voie scolaire  OU ☐ en apprentissage	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :			
Code vœu	OU_	Spécialité :					
		1 <sup>er</sup> EE* souhaité :	······ Communo :				
Conforme à la décision d'orientation Oui □ Non □	VOIE GT	Pour information, si nécessaire, section européenne □  2 <sup>nde</sup> générale et technologique (EE* unique) :  EPS □ Arts du cirque □ Création culture design □  OU  Section binationale : Abibac □ Bachibac □ Esabac □		Département :			
Our L Noir L	OU		Oui Non				
	AUTRE	☐ Autre académie OU ☐ Établissement privé hors contrat					
Vœu N°3	VOIE PRO	☐ 2 <sup>nde</sup> Professionnelle <b>OU</b> ☐ 1 <sup>ère</sup> année de CAP Spécialité :	Précision OBLIGATOIRE ☐ par la voie scolaire OU ☐ en apprentissage	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :			
Code vœu		☐ 2 <sup>nde</sup> générale et technologique :					
		1 <sup>er</sup> EE* souhaité :	Commune :				
Conforme à la décision d'orientation Oui □ Non □	VOIE GT	OU 2 <sup>nde</sup> générale et technologique (EE* u EPS □ Arts du cirque □ Créatior	nique) : ı culture design □	Département :			
	OU	,	Section binationale : Abibac 🗆 Bachibac 🗆 Esabac 🗆				
	AUTRE	☐ Autre académie OU ☐ Établissement privé hors contrat  Précision OBLIGATOIRE Nom du bréco du CEA ou					
Vœu N°4	VOIE PRO	☐ 2 <sup>nde</sup> Professionnelle <b>OU</b> ☐ 1 <sup>ère</sup> année de CAP Spécialité :	□ par la voie scolaire OU □ en apprentissage	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :			
Code vœu	OU	□ 2 <sup>nde</sup> générale et technologique : 1 <sup>er</sup> EE* souhaité :					
Conforme à la décision d'orientation Oui □ Non □	VOIE GT	Pour information, si nécess  OU  2 <sup>nde</sup> générale et technologique (EE* u  EPS □ Arts du cirque □ Créatior	Département :				
	OU_ AUTRE	Section binationale : Abibac  Bachibac  Bachibac  Oui  Non  Autre académie  Ou  Établissement privé hors contrat					

<sup>\*</sup> EE : Enseignement d'Exploration